



Asset
Management

CLIMAT

RAPPORT RISQUE
CLIMATIQUE

ÉDITION 2020

OFI S'ENGAGE POUR AGIR FACE AUX ENJEUX CLIMATIQUES

Données au 31/12/2019



CONCOURS PHOTOS

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

VU PAR LES SALARIÉS OFI

*Grand amateur d'art et de photos, le Groupe OFI encourage la création et mise sur l'avenir en agissant en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique. **OFI a d'ailleurs organisé un concours photos en 2019**, événement fédérateur pour l'ensemble des salariés du Groupe, qui ont été invités à participer et à faire preuve de créativité afin de **mettre en évidence les effets du changement climatique**. Une exposition qui s'inscrit dans nos engagements en tant que signataire des PRI (Principes pour l'Investissement Responsable) et en particulier dans notre projet TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures) de prise en compte du risque climatique.*

Les scientifiques sont formels : la trajectoire actuelle conduit à un réchauffement climatique aux conséquences potentielles irrémédiablement dévastatrices sur l'environnement dans son ensemble mais également sur le développement économique et social. C'est peut-être une des seules conclusions qui fait l'unanimité dans la communauté scientifique.

De ce point de vue, le constat est sans appel : le changement climatique est devenu un risque systémique pour l'économie et la finance.

Une menace qui pèse sur tout un écosystème et change la donne : les politiques publiques et les réglementations fixent un nouveau cadre, l'appétence et les exigences des consommateurs évoluent, et les entreprises doivent adapter leur stratégie.

Au-delà du coût de traitement des conséquences du changement climatique, les investissements inhérents au financement de la transition énergétique, dont les objectifs ont été définis par l'action publique, restent colossaux.

En matière de gestion financière, dans une logique rendement/risque, la transition énergétique et l'intégration des risques climatiques représentent des enjeux majeurs qu'il convient de prendre en compte.

Acteur engagé depuis plus de 20 ans pour une finance responsable, et signataire des PRI depuis 2008, OFI Asset Management attache ainsi une grande importance à la mesure et à la gestion des risques climatiques dans ses gestions.

Il s'agit aussi de nos responsabilités d'investisseur, à la fois sur le plan social et sur le plan financier, et vis-à-vis de nos clients, d'appréhender ce risque de la façon la plus globale et complète possible.

C'est pourquoi nous nous attachons à mesurer à la fois :

1. L'impact potentiel, positif ou négatif, sur le climat de l'activité de l'entreprise en portefeuille
2. L'impact, positif ou négatif, sur l'activité de l'entreprise en portefeuille du risque climatique

Les équipes d'OFI Asset Management se dotent des meilleurs outils pour assurer un reporting transparent répondant aux besoins des investisseurs et leur permettant à la fois de remplir leurs obligations réglementaires et de disposer d'un outil de pilotage.

Dans ce rapport, vous trouverez les informations publiées par OFI Asset Management concernant l'impact financier des questions climatiques dans la gestion d'actifs ainsi que la manière dont les risques et opportunités liés au climat sont intégrés dans sa gouvernance, sa stratégie, sa gestion des risques, ses indicateurs et ses objectifs.

SOMMAIRE

1	Prise en compte des enjeux climats par OFI Asset Management.....	4
2	La TCFD comme cadre pour le reporting climat	6
	Les recommandations de la TCFD	
	La mise en œuvre de la TCFD	
3	Gouvernance	8
	Le rôle du Conseil d'Administration	
	Le rôle du Comité exécutif	
4	Stratégie	10
	Les risques et opportunités liés à la transition énergétique	
	Les risques et opportunités physiques	
	La réponse d'OFI Asset Management pour un alignement sur l'objectif de l'accord de Paris COP 21	



5	Les indicateurs de mesure du risque climatique 14
	L'approche interne par le classement en risques et opportunités
	L'approche « 2°C Investing Initiative »
	L'approche financière « Carbon Delta »
	- Le risque de transition
	- Les revenus liés aux opportunités de transition
	- Les coûts physiques
	- Le potentiel de réchauffement du portefeuille
	Étude de cas 22
	- Mesure du risque de transition
	- Mesure des revenus liés aux opportunités de transition
	- Mesure des coûts physiques
6	La gestion du risque climatique 24
	Suivi des actifs les plus risqués
	Dialogue avec les émetteurs
	Formation
7	Conclusion 26



1

PRISE EN
COMPTÉ DES
ENJEUX CLIMATS
PAR OFI AM

OFI Asset Management : une société de gestion **historiquement engagée pour une finance responsable**



Notre métier consiste à investir pour le compte de nos clients, majoritairement investisseurs institutionnels, avec pour objectif de préserver leurs intérêts, en **gérant les risques inhérents aux émetteurs en portefeuille** tout en veillant à intégrer les défis économiques, sociaux et environnementaux.

Dans cette optique, la prise en compte de la **transition énergétique et écologique, et des risques climatiques** constituent des enjeux majeurs en matière de gestion financière.

C'est pourquoi depuis plusieurs années, OFI Asset Management se consacre à enrichir son référentiel de **données extra-financières et sa méthodologie d'analyse**, ce qui lui a permis :

- D'**améliorer continuellement** la prise en compte d'informations pertinentes liées au climat, dans ses gestions ;
- De pouvoir **accroître son expertise** et rendre compte sur :
 - L'évaluation relative des émetteurs sur les questions environnementales
 - Les mesures de l'empreinte carbone
 - L'analyse de l'alignement des portefeuilles d'investissement avec un scénario de maîtrise du réchauffement climatique
 - La contribution au financement de la transition énergétique, part verte ou la part brune des portefeuilles,
 - L'exclusion des valeurs liées à l'exploitation du charbon thermique
 - Le suivi des controverses environnementales
 - L'analyse du risque climatique physique et du risque de transition.

OFI Asset Management a rendu compte de son approche des risques climatiques dans sa politique d'investissement depuis la fin de l'exercice 2016 avec la publication des informations conformes aux dispositions de l'Article 173 de la loi pour la TEECV.

Convaincu par les recommandations de la TCFD, OFI Asset Management a souhaité les intégrer comme cadre pour le reporting climat rendant ainsi la procédure de déclaration la plus structurée et transparente possible.

A teal circular graphic on the left side of the page, partially cut off by the edge. It contains the number 2 in white.

2

LA TCFD COMME CADRE POUR LE REPORTING CLIMAT



La TCFD

(Task Force on Climate-Related Financial Disclosures)

La **TCFD** (Task Force on Climate-Related Financial Disclosures) a été créée par le **G20** lors de la **COP21** pour définir des recommandations concernant la transparence financière des entreprises en matière de climat. Son rapport final publié en juin 2017 précise les éléments de reporting climat attendus dans **4 domaines** : la gouvernance, la stratégie, les indicateurs et métriques, et la gestion des risques utilisés.

Ces recommandations, soutenues par les **PRI** (ou PIR, Principes pour l'Investissement Responsable), encadrent le reporting financier des entreprises et investisseurs en matière de risques et d'opportunités liés au changement climatique.

LES RECOMMANDATIONS DE LA TCFD

GOUVERNANCE

- Décrire la surveillance des risques et opportunités climatiques par le conseil ;
- Décrire le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et des opportunités climatiques.

STRATÉGIE

- Décrire les risques et opportunités climatiques identifiés par la société sur le court, moyen et long terme ;
- Décrire l'impact des risques et opportunités climatiques sur les activités, la stratégie et la planification financière de la société ;
- Décrire la résilience de la stratégie de la société, en tenant compte des différents scénarii climatiques, y compris le scénario d'une augmentation des températures de 2°C ou moins ;

- Décrire comment les procédures d'identification, d'évaluation et de gestion des risques climatiques sont intégrées à la gestion globale des risques de l'entreprise.

GESTION DES RISQUES

- Décrire les procédures de la société visant à identifier et à évaluer les risques climatiques ;
- Décrire les procédures de la société pour la gestion des risques climatiques.

SYSTÈME DE MESURE ET OBJECTIFS

- Déclaration des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) Type 1, Type 2 et le cas échéant, Type 3, et des risques associés ;
- Décrire les objectifs utilisés par la société pour gérer les risques et opportunités climatiques et les performances réalisées par rapport aux objectifs.

LA MISE EN ŒUVRE DE LA TCFD

La mise en œuvre des recommandations de la TCFD signifie que les entreprises doivent :

- **Prendre en compte** les risques climatiques ;
- **Évaluer et gérer** les conséquences financières des risques physiques (définis comme l'exposition aux conséquences physiques directement induites par le changement climatique) et de transition énergétique (définis comme l'exposition aux évolutions induites par la transition vers une économie bas-carbone) associés au changement climatique ;
- Et enfin **rendre compte** en fournissant des informations relatives à la contribution au respect de l'objectif international de limitation du réchauffement climatique.

A teal-colored circle is partially visible on the left side of the page, containing the number 3.

3

GOUVERNANCE

L'intégration des enjeux climatiques au plus haut niveau de l'entreprise

OFI Asset Management intègre les enjeux climatiques au plus haut niveau de l'entreprise dans sa réflexion stratégique et son activité. Au-delà de l'implication de la Direction Générale, les deux organes de gouvernance que sont le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif, sont directement associés.

LE RÔLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le **Conseil d'Administration** sera le garant de l'intégration des enjeux climatiques dans les décisions prises par OFI Asset Management.

Pour cela, il assurera les **fonctions de supervision et de contrôle** sur tous les sujets liés à la politique climatique d'OFI Asset Management et de l'impact des changements climatiques sur la stratégie d'OFI Asset Management.

Un **réfèrent « Climat »** sera nommé en son sein. Il est proposé que le Directeur Général assure ce rôle.

Le Conseil d'Administration passera en revue la politique climatique d'OFI Asset Management une fois par an et utilisera pour le suivi un tableau de bord spécifique aux risques climatiques contenant des indicateurs clés quantitatifs et qualitatifs.



LE RÔLE DU COMITÉ EXÉCUTIF

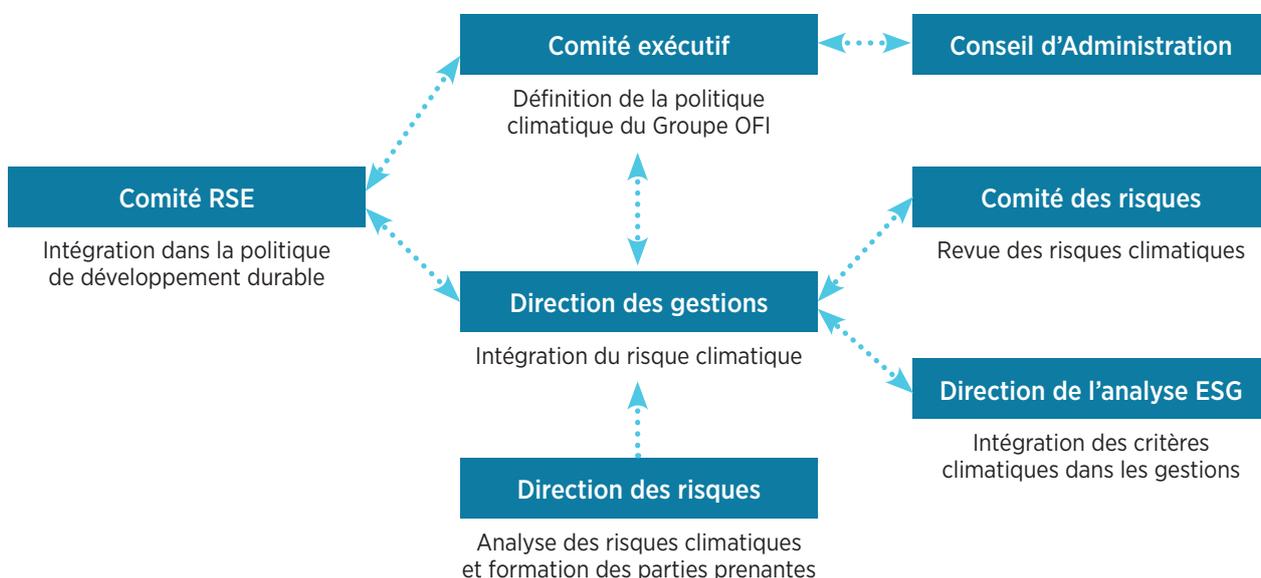
Le **Comité Exécutif** est en charge du **pilotage de l'intégration des questions climatiques** dans les processus au sein d'OFI Asset Management. Sa mission première est de **valider la stratégie climatique du groupe** et d'en assurer la mise en place.

Un **réfèrent « Climat »** a été nommé au sein de ce comité. C'est le Directeur du Développement qui assure cette fonction.

Afin de permettre au Comité Exécutif d'assurer son rôle, un tableau de bord spécifique aux risques climatiques lui est transmis avec des indicateurs clés quantitatifs et qualitatifs.

Ainsi, le Comité Exécutif passe en revue les questions climatiques d'OFI Asset Management chaque fois que nécessaire.

Le responsable de la **mise en place et du suivi du risque climatique** est le Directeur des Risques. Afin de renforcer cette expertise au sein de la Direction des risques, un membre de cette équipe est spécialisé sur **l'analyse des risques extra-financiers** (climat et ESG).



A teal-colored circle is partially visible on the left side of the page, containing the number 4.

4

STRATÉGIE

La stratégie se définit au regard des risques et opportunités liés à la transition énergétique ou à des facteurs physiques

La stratégie se définit au regard des risques et opportunités climatiques sur le court, moyen et long terme pouvant avoir un impact sur l'activité et la rentabilité de l'entreprise et donc un impact financier. Les risques et opportunités peuvent être liés à la transition énergétique, ou à des facteurs physiques.

LES RISQUES ET OPPORTUNITÉS LIÉS À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Ils se mesurent par rapport à l'impact financier résultant de la transition vers une économie sobre en carbone.

LES RISQUES

Risques politiques

Ils peuvent affecter à la fois notre gamme ouverte de fonds et les portefeuilles dédiés que nous gérons pour le compte de nos clients. À court terme, nous considérons l'impact potentiel des objectifs de l'Union européenne sur ceux qui tirent une part substantielle de leurs revenus de l'extraction du charbon et de la production d'énergie liée au charbon. L'actif de ces sociétés pourrait rapidement devenir « bloqué » par son délaissement. À moyen terme, les entreprises qui ne respectent pas les objectifs en matière d'émissions carbone (qu'elles soient directement émises par l'émetteur ou indirectement par ses fournisseurs ou clients) risquent de supporter des coûts supplémentaires (taxes, litiges...).

Risques de réputation

La pression monte sur les investisseurs et les gestionnaires d'actifs à propos du financement d'entreprises et de secteurs fortement émetteurs de carbone (CO₂). Les dommages potentiels sur notre image pourraient être importants et ternir notre relation avec les clients particuliers. Engager un dialogue avec les ONG sur les questions de changement climatique fait partie de notre stratégie. Le résultat de ce dialogue nous a conduit à modifier notre politique d'investissement. Les actions entreprises ont réduit le risque pour notre réputation.

Risques lié à la réglementation

À l'heure actuelle, l'Union européenne envisage de relever les normes en matière d'ESG, et celles relatives au climat, applicables aux institutions et aux particuliers. Les autorités de marché portent aussi de plus en plus leur attention sur ces sujets.

LES OPPORTUNITÉS

Opportunités de marché liées à la réglementation

Les investisseurs institutionnels sont motivés par les réglementations françaises et européennes à venir en matière de divulgation concernant la prise en compte du changement climatique. Les évolutions à venir de la réglementation européenne relative à MIFID II et à IDD devraient amener les investisseurs individuels à pouvoir choisir des produits d'investissement plus responsables. Par conséquent, compte tenu de la forte évolution attendue de la demande, OFI Asset Management a ajusté sa stratégie produits. À court et à moyen terme, nous visons à saisir les opportunités de marché en étoffant notre gamme de fonds abordant les enjeux liés au climat et à la société et démontrant un impact positif sur le rendement financier.

Opportunités liées à la prise en compte des enjeux dans le business model des entreprises

Les entreprises qui proposent des technologies à faible émission carbone devraient surperformer à moyen et à long terme. Par conséquent, les portefeuilles qui intègrent ce type d'entreprises devraient connaître, sur le même horizon de temps, une performance supérieure à celle du marché.



LES RISQUES ET OPPORTUNITÉS PHYSIQUES

Ils sont liés à l'impact financier qui résulte de conséquences physiques directement induites par le changement climatique. Ils peuvent être de différentes natures.

Les perturbations aiguës

Ce sont par exemple les orages fréquents et violents, la chaleur et le froid extrême, les inondations, les sécheresses, les incendies...

Les phénomènes chroniques et graduels

Ce sont par exemple les températures élevées, l'élévation du niveau de la mer...

Le risque inclut les impacts résultant directement des dommages matériels, et ceux qui peuvent survenir indirectement telle la perturbation des chaînes d'approvisionnement.

L'augmentation de la gravité et de la fréquence des pertes liées aux conditions météorologiques peut en effet avoir un impact négatif sur la rentabilité des placements.



En termes de stratégie, la réponse d'OFI Asset Management pour un alignement sur l'objectif de l'accord de Paris COP 21 se traduit par plusieurs éléments.

Intégrer le risque climatique dans les processus d'investissement.

OFI Asset Management est un acteur engagé dans la finance responsable depuis plus de vingt ans et fournit des solutions d'investissement à ses clients soit sous forme de fonds ou de mandats. La dimension propre au risque climatique est intégrée de longue date mais fait l'objet d'un développement particulier depuis la publication de la loi française en faveur de la transition énergétique et de la croissance verte.

Avoir une politique d'engagement et d'actionnariat actif face au risque climatique.

OFI Asset Management est membre et participe activement aux initiatives menées par IIGCC (International Investors Group on Climate Change) avec les entreprises pour les encourager à mettre en place des stratégies compatibles avec le respect des objectifs de l'accord de Paris et notamment celui consistant à limiter le réchauffement climatique.

Se désinvestir des entreprises produisant de l'énergie à partir de ressources fossiles à forte intensité carbone.

La politique « charbon thermique », décidée en 2018, est mise en œuvre pour tous les fonds en gestion directe chez OFI Asset Management.

Sensibiliser, informer notre clientèle.

OFI Asset Management a mis en place une opération de sensibilisation de ses clients de véhicules d'investissement dédiés pour les inciter à intégrer davantage la prise en compte des risques liés au climat et opportunités dans leur gestion financière.

C'est ainsi que la démarche de désinvestissement des entreprises figurant sur la liste du « Coal Plan Developers » a été systématiquement présentée et a, à ce jour, conduit à l'adoption de politiques excluant le charbon dans la grande majorité des mandats de nos clients.

Face aux risques de transition, la mesure de l'empreinte carbone des investissements a été une première approche adoptée par de nombreux investisseurs.

Fort de notre expérience en matière d'ISR, OFI Asset Management considère que la seule mesure de l'empreinte carbone ne permet pas d'assurer la prise en compte du risque climatique et de s'inscrire dans une trajectoire compatible avec l'accord de Paris.

En effet, la réduction des émissions carbone ne suffit pas à résoudre la question du climat et peut éventuellement conduire à une politique d'investissement qui réduirait les émissions sans contribuer à une transition vers des technologies bas carbone. Ainsi, investir dans une entreprise émettant peu lors de son processus de production mais qui commercialiserait des produits très émetteurs de gaz à effet de serre serait contre-productif. À titre d'exemple, l'enjeu climatique pour les constructeurs automobiles n'est pas lors du processus de production, mais lors de l'utilisation de leurs produits.



5

LES INDICATEURS DE MESURE DU RISQUE CLIMATIQUE

DE L'ÉTUDE

PÉRIMÈTRE

Les résultats présentés portent sur l'ensemble des actifs sous gestion (fonds ouverts, mandats, fonds dédiés) hors souverain. Notre portefeuille global est alors composé à **90 % d'obligations et de monétaire et 10 % d'actions**. Nous comparons notre portefeuille à un **indice composite (90 % EROO et 10 % Stoxx 600)**.

L'ER00 est un indice constitué d'obligations notées dans la catégorie « Investment Grade » libellées en euro et émises par des sociétés financières et non financières ; le Stoxx 600 est un indice composé des 600 plus grandes capitalisations boursières européennes.

Pour l'estimation des coûts et revenus de transition, **le scénario retenu est un scénario 2°C**.

Pour le risque physique, **le scénario climatique retenu est l'hypothèse médiane**.



Une combinaison de 3 approches complémentaires

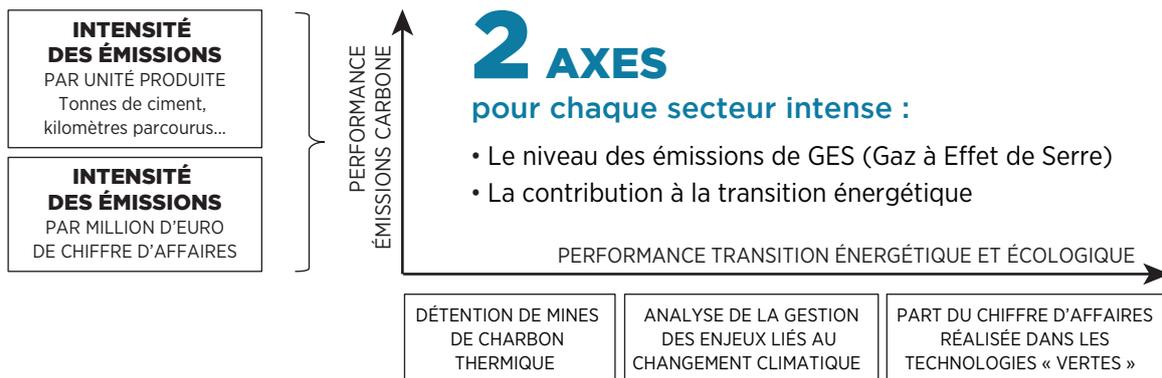
OFI Asset Management combine plusieurs approches complémentaires afin d'identifier et de mesurer les risques/opportunités climatiques des portefeuilles avec une mise en perspective de l'alignement avec le scénario climatique +2°C : **l'approche interne par le classement en risques et opportunités**, **l'approche « 2°C Investing Initiative »** et **l'approche financière « Carbon Delta »**.

1 L'APPROCHE INTERNE PAR LE CLASSEMENT EN RISQUES ET OPPORTUNITÉS

L'expertise développée en interne chez OFI Asset Management a permis de développer une **matrice de risques et opportunités permettant de classer les entreprises en 5 catégories allant de « Risque fort » à « Opportunité forte »**. L'analyse se concentre sur les secteurs carbo-intensifs.

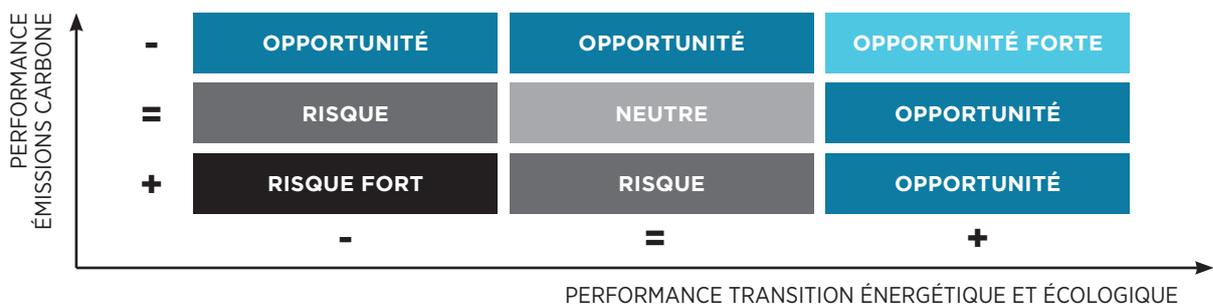
Le résultat est obtenu en combinant une analyse, a posteriori, de l'impact de l'entreprise sur le climat (intensité carbone, émissions financées) avec une vision prospective de cette entreprise (détection de mines de charbon, analyse de sa stratégie climat et de la part de son chiffre d'affaires liée aux technologies « vertes »).

Matrice de transition énergétique et écologique (TEE)



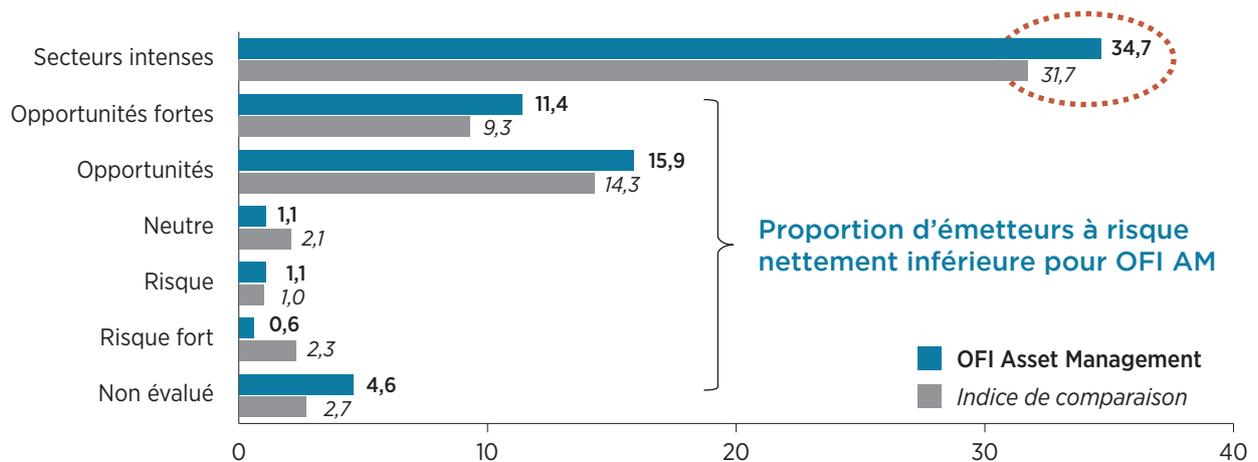
Le croisement de ces données nous permet de classer les entreprises des secteurs carbo-intensifs selon les catégories suivantes regroupée dans la matrice TEE.

Matrice risque / opportunité



Analyse du risque climatique du portefeuille OFI AM par l'approche interne de classement avec la matrice qui classe les entreprises en risques ou opportunités.

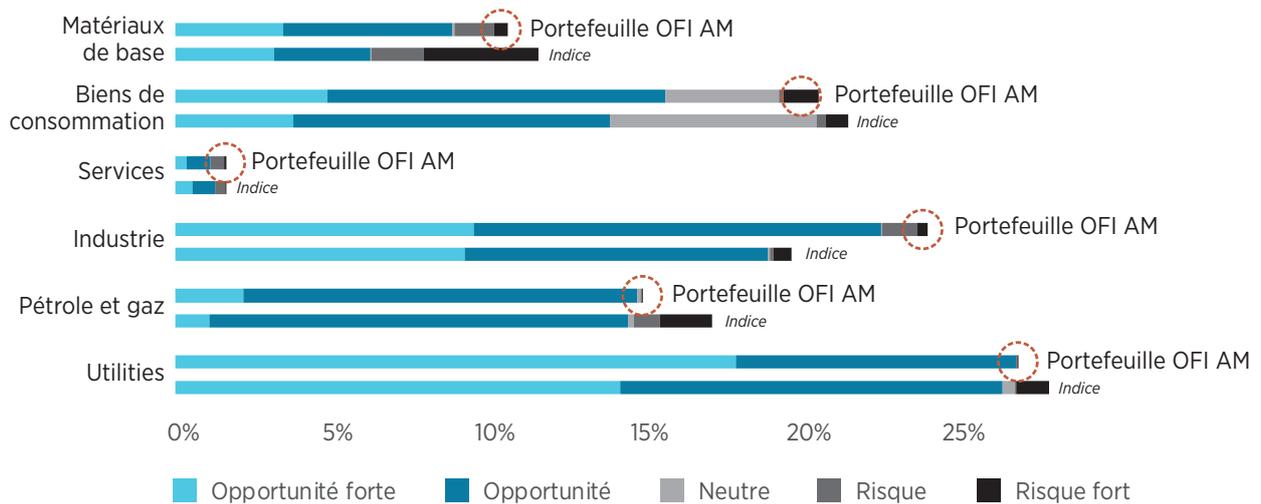
**Catégorie TEE du portefeuille OFI AM et de l'indice de comparaison
(% des encours émetteurs privés)**



Source : OFI AM au 30/06/2019 (avec des données MSCI)

Bien que le portefeuille OFI AM comporte une proportion de secteurs intenses plus importante que l'indice de comparaison, il présente une proportion d'émetteurs à risque nettement inférieure et une proportion d'émetteurs dits d'« opportunité » supérieure à celle de l'indice.

Analyse sectorielle du portefeuille OFI AM et de l'indice de comparaison (en %)



Source : OFI AM au 30/06/2019 (avec des données MSCI)

Cet écart par rapport à l'indice de référence est le résultat d'un processus de sélection de valeurs dans les différents secteurs à forte intensité carbone, illustré dans les deux graphiques ci-dessus. Nous constatons que notre portefeuille est très peu exposé aux entreprises classées en « risque fort ».

Cette approche nous permet de situer un portefeuille d'investissement et les émetteurs analysés, pour les secteurs carbo-intensifs, sur une trajectoire de réchauffement climatique en fonction de cinq scénarii climatiques.

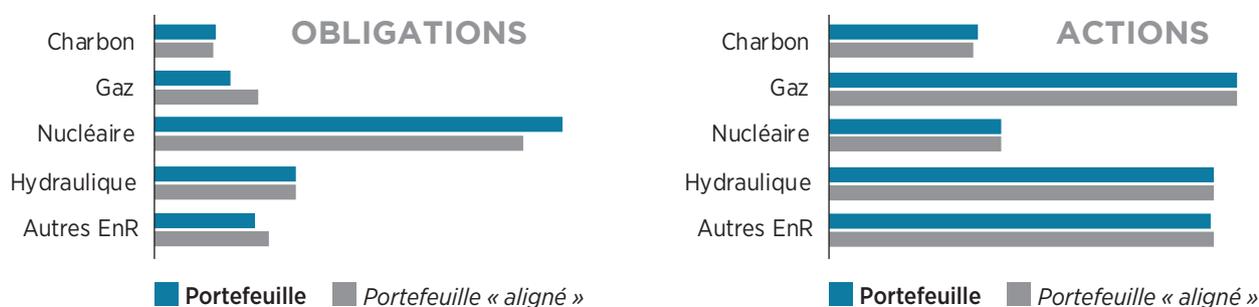
L'approche « technologique » développée par « 2°C Investing Initiative » permet de comparer les entreprises au sein d'un même secteur en fonction des technologies utilisées ou proposées par les entreprises (par exemple le mix énergétique pour les électriciens).

ANALYSE DU RISQUE CLIMATIQUE DU PORTEFEUILLE OFI AM PAR L'APPROCHE DE 2°C INVESTING INITIATIVE

Nous avons analysé l'alignement du portefeuille OFI AM en le comparant avec un portefeuille cible qui serait aligné avec le scénario « 2°C Investing Initiative ».

Nous avons ici considéré deux secteurs carbo-intensifs : les « producteurs d'électricité » et les « constructeurs automobiles ».

Focus sur les producteurs d'électricité (allocation en %)

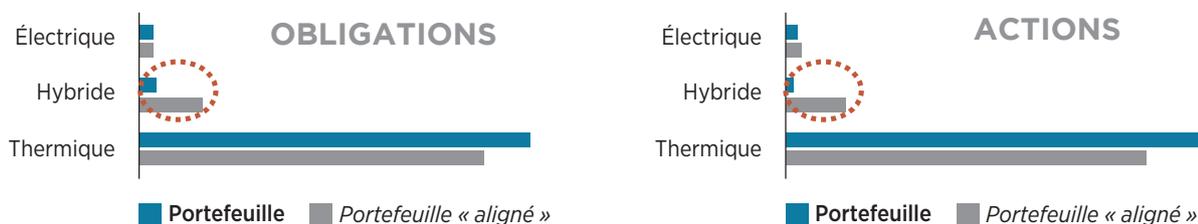


Source : 2°C Investing Initiative au 30/06/2019



Chez les producteurs d'électricité, les **objectifs sont atteints pour la part de l'hydraulique du portefeuille OFI Asset Management**. Concernant la part des autres énergies renouvelables (EnR) et du charbon, les **objectifs sont presque atteints pour le portefeuille obligataire OFI Asset Management et quasiment atteints pour celui d'actions**.

Focus sur les constructeurs automobiles



Source : 2° Investing Initiative au 30/06/2019



Chez les constructeurs automobiles, les **objectifs sont presque atteints pour la part des véhicules électriques dans le portefeuille OFI Asset Management**. En revanche, les **objectifs sont loin d'être atteints pour la part des véhicules hybrides**. Toutefois, ce retard est une tendance généralisée dans le secteur.

Au-delà de l'impact environnemental mesuré via l'empreinte carbone et via l'écart de température par rapport à un alignement à la trajectoire 2°C, **OFI Asset Management va aussi chercher à mesurer l'impact financier du risque climatique au sein de ses portefeuilles sous gestion.** Pour cela, **OFI Asset Management a noué un partenariat avec Carbon Delta**, spécialiste du risque financier.

Cette collaboration va nous permettre d'évaluer l'impact financier à la fois du risque de transition et du risque physique en considérant :

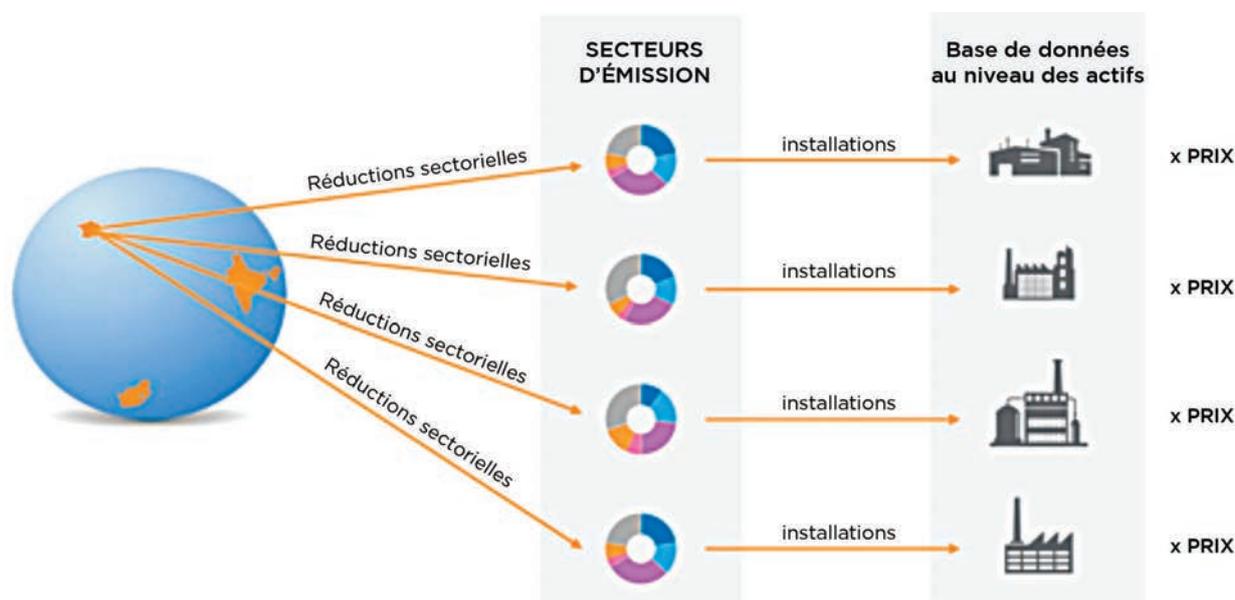
- A - Les coûts du risque de transition ;**
- B - Les revenus liés aux opportunités de transition ;**
- C - Les coûts physiques ;**
- D - Le potentiel de réchauffement du portefeuille.**

A - LES COÛTS DU RISQUE DE TRANSITION

L'estimation du risque de transition repose sur l'analyse des coûts que devront supporter les

entreprises afin de s'inscrire dans un scénario de réchauffement global de 1,5°C, 2°C et 3°C.

Méthodologies - Risque de transition



Source : Carbon Delta

Le modèle comprend les étapes suivantes :

- La première consiste à établir des objectifs de réduction des émissions de GES (Gaz à Effet de Serre) pour chaque pays conformément à l'accord de Paris COP 21 de 2015 ;
- La seconde étape consiste à en déduire par pays un objectif de réduction par secteur puis

par entreprise. Dès lors, nous avons le montant de réduction de CO2 nécessaire afin de s'inscrire dans un scénario climatique défini ;

- Il est alors possible de calculer le coût pour l'entreprise en multipliant la quantité de tonnes de CO2 émise par le prix correspondant à l'émission d'une tonne de CO2.

CARBON DELTA, UNE SOCIÉTÉ MSCI

Carbon Delta est une fintech environnementale de premier plan, qui analyse des données relatives au changement climatique. Les services de Carbon Delta sont fournis par MSCI ESG Research.

L'objectif de Carbon Delta est d'alerter les investisseurs sur les profils de risque climatique des titres financiers. Carbon Delta analyse plusieurs scénarii par entreprise, offrant un aperçu complet de l'exposition aux risques et aux opportunités du changement climatique.

B - LES REVENUS LIÉS AUX OPPORTUNITÉS DE TRANSITION

Le calcul des revenus générés par des opportunités technologiques, nommé Tech VAR par Carbon Delta, est basé sur les brevets dits « verts » détenus par les entreprises.

Cet indicateur valorise les brevets « verts » détenus par les entreprises en portefeuille, et qui répondent à l'enjeu de transition en quantifiant les revenus qui pourront en être générés dans un scénario climatique donné.

À partir de l'analyse de 65 millions de brevets, Carbon Delta est en mesure de les classer selon leur apport en matière de transition énergétique.

Une appréciation de ces derniers est faite sur la base de critères comme le nombre de citations, la taille du marché où les brevets sont déposés ou encore le nombre de secteurs pouvant bénéficier de ces brevets.

À partir de cette évaluation qualitative, une estimation de la valeur financière du brevet peut être calculée puis agrégée au niveau de l'entreprise.

Cette valeur sera plus ou moins importante en fonction du scénario climatique retenu (1,5°C, 2°C ou 3°C), car plus le scénario est contraignant, plus la technologie sera utile.

Méthodologies - Opportunités de transition



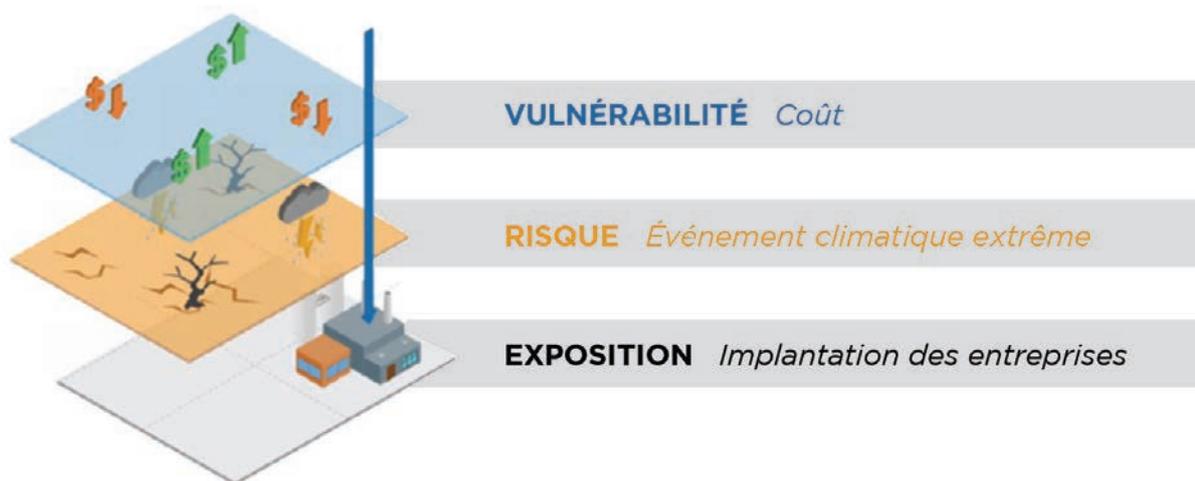
Source : Carbon Delta



Une vision prospective : dès lors, sur la base de différents scénarii établis sur 15 ans, nous pouvons, en additionnant le risque de transition et les opportunités technologiques de transition, mesurer la valeur actuelle de l'entreprise corrigée du coût lié à ces risques et opportunités climatiques.

C - LES COÛTS PHYSIQUES

Coût = vulnérabilité x risque x exposition



Source : Carbon Delta

La valorisation de l'impact du changement climatique sur les actifs des entreprises s'appuie sur l'estimation des risques et opportunités liés aux implantations des entreprises à travers le monde. Elle prend en considération les phénomènes climatiques suivants :

- Froid extrême
- Chaleur extrême
- Montée des eaux
- Tempêtes
- Fortes précipitations
- Tempêtes de neige
- Cyclones



En utilisant les données météorologiques observées depuis 35 ans, les changements climatiques aigus et chroniques sont projetés sur les 15 prochaines années. Partant de ces projections, **une estimation de l'impact financier de ces 7 risques physiques sur les entreprises est réalisée.**

D - LE POTENTIEL DE RÉCHAUFFEMENT DU PORTEFEUILLE

Au-delà de l'impact financier de l'alignement avec un scénario climatique pour l'entreprise, nous cherchons à situer cette dernière sur une trajectoire d'alignement avec un scénario climatique grâce à la notion de « température ». Cet indicateur permettra d'évaluer la participation de chaque entreprise au réchauffement climatique.

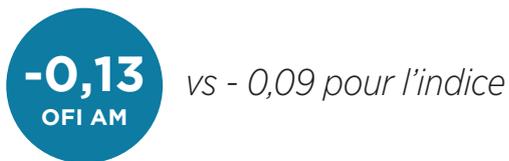
La température de portefeuille va prendre en compte les émissions de CO2 des entreprises

ainsi que les investissements dans des technologies bas carbone afin d'établir un potentiel de réchauffement ou « température » permettant de situer l'entreprise vis-à-vis de l'objectif 2°C souhaité par la COP21 et aussi de la comparer à la moyenne de son secteur.

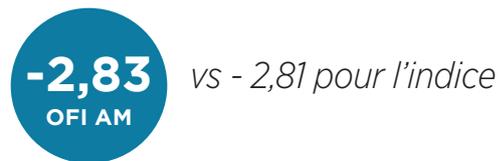
À ce stade, les travaux concernant la mesure de la température de portefeuille sont toujours en cours et seront affichés dans les rapports à venir.

Analyse du risque climatique du portefeuille OFI AM par l'approche de Carbon Delta

RISQUE PHYSIQUE



RISQUE ET OPPORTUNITÉ DE TRANSITION



Source : OFI AM et Carbon Delta au 30/06/2019



Pour les deux univers, le risque climatique global entraînerait une dépréciation de près de 3 % de la valeur des actifs.

Cet indicateur nous montre que le risque climatique des actifs dans lesquels nous sommes investis est en ligne avec celui de l'indice, représentatif des marchés dans lesquels nos portefeuilles sont investis.

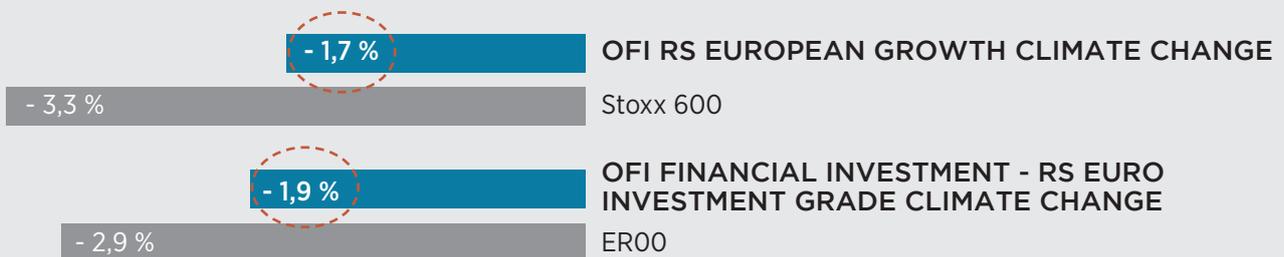
De la même manière, il n'y a pas de distorsion entre les deux univers concernant la répartition entre le risque de transition et le risque physique. **Le risque de transition correspond actuellement à la quasi-totalité du risque climatique.**

En intégrant la prise en compte des questions climatiques au sein même du processus de sélection de valeurs, **OFI Asset Management est en mesure de proposer des produits qui permettent de protéger le capital en réduisant les risques liés au climat ou de le valoriser en saisissant des opportunités liées à la transition.**

Ces solutions permettent en outre aux investisseurs de contribuer aux objectifs de l'accord de Paris.

Par exemple, **OFI Asset Management propose deux fonds « climat » qui affichent un coût lié au risque climatique inférieur à celui de l'indice de référence.**

1 MESURE DU RISQUE DE TRANSITION



Source : Carbon Delta au 30/06/2019



Pour le fonds actions **OFI RS European Growth Climate Change**, le risque climatique lié à la transition entraînerait une dépréciation de près de -1,7 % contre -3,3 % pour l'indice Stoxx 600. Ce coût lié au risque climatique de transition s'élève à -1,9 % pour le fonds crédit **OFI Financial Investment - RS Euro Investment Grade Climate Change** contre -2,9 % pour l'ER00.

2 MESURE DES REVENUS LIÉS AUX OPPORTUNITÉS DE TRANSITION

D'autres solutions d'investissement permettent de tirer profit des opportunités liées à la transition. C'est le cas du fonds **OFI Fund RS European Equity Positive Economy** qui investit dans des entreprises proposant des produits et/ou services répondant à des enjeux de développement durable, dont fait partie la lutte contre le changement climatique.



Source : Carbon Delta au 30/06/2019



Le fonds **OFI Fund RS European Equity Positive Economy** affiche un indicateur d'opportunité de 8,4 % correspondant au profit tiré des opportunités liées à la transition contre 3,5 % pour l'indice de référence.



3 MESURE DES COÛTS PHYSIQUES

Si le fait que le risque physique ne se traduit pas encore financièrement est compréhensible, il ne faut pas pour autant le sous-estimer. En effet ce risque étant la conséquence des changements climatiques, il mettra plus de temps à se matérialiser mais son impact pourra alors être majeur et dépend de si nous réussissons ou non la transition énergétique.

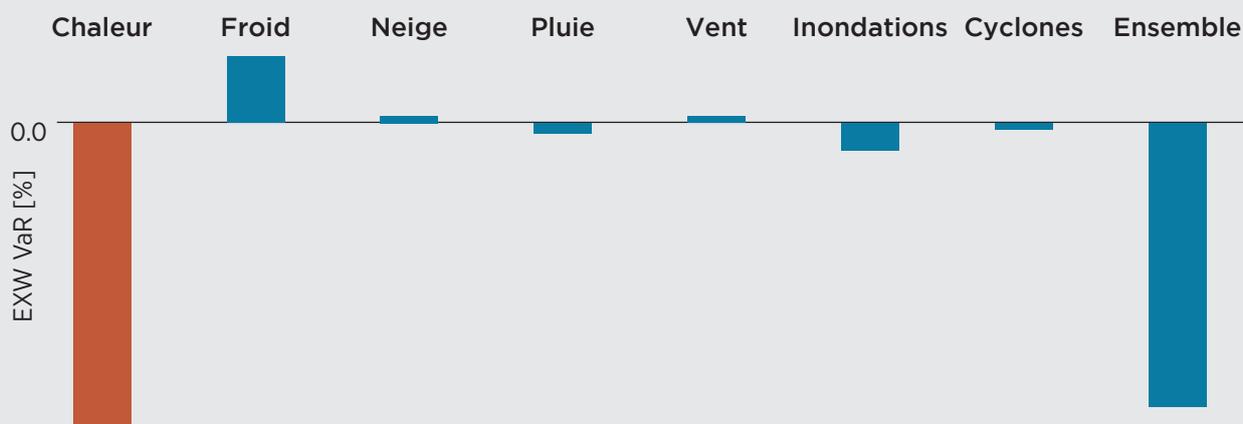


Source : Carbon Delta au 30/06/2019



Le coût lié au risque physique est estimé à - 0,13 % pour le portefeuille OFI Asset Management versus - 0,09 % pour l'indice.

Si l'impact des risques physiques est encore modéré, nous nous apercevons qu'un risque concentre la quasi-totalité des coûts induits par le changement climatique.



Source : Carbon Delta au 30/06/2019



L'augmentation des températures entraînant des périodes de canicules et des incendies est clairement le risque le plus important qui apparaît.



6

LA GESTION DU RISQUE CLIMATIQUE

OFI Asset Management **prend des mesures**

Une fois le risque identifié, OFI Asset Management prend des mesures afin d'en limiter l'impact et de saisir les opportunités liées à la transition climatique. Ceci passe par plusieurs moyens d'action : le suivi des actifs les plus risqués, le dialogue avec les émetteurs et la formation.

SUIVI DES ACTIFS LES PLUS RISQUÉS

Depuis 2018, OFI AM a mis en place une politique de désinvestissement des entreprises produisant de l'énergie à partir de charbon ainsi que toutes les entreprises détenant des mines de charbon.

Ainsi, sur la base des travaux de l'ONG URGEWALD, OFI Asset Management a exclu 120 entreprises de son univers d'investissement (« coal plant developers list »).

DIALOGUE AVEC LES ÉMETTEURS

En tant qu'investisseur, OFI AM a un rôle important à jouer dans le fait d'inciter les émetteurs à intégrer la dimension climatique dans leur stratégie et à s'inscrire dans une trajectoire 2°C. Ainsi, OFI AM a participé à plusieurs initiatives visant à dialoguer avec les émetteurs parmi lesquelles :

- **En septembre 2018, dans le cadre des PRI, OFI AM a rejoint les signataires de la « Déclaration sur l'engagement des investisseurs pour encourager une transition juste relative au changement climatique ».** Cette déclaration avait pour but de témoigner de l'engagement des signataires pour lutter contre le changement climatique tout en incluant les problématiques de justice sociale, en matière de travail mais aussi d'impacts sur la société.
- **En mai 2018, en tant que membre actif de l'IIGCC, OFI AM a signé deux lettres** visant à inciter les entreprises du secteur pétrolier à prendre leurs responsabilités en matière de changement climatique.
La première lettre avait pour objectif d'interpeller les sociétés pétrolières et gazières sur leur positionnement vis-à-vis du changement climatique, et de les inciter à plus de transparence. La seconde déclaration visait plus particulièrement une grande société pétrolière pour l'inciter à plus de clarté concernant ses objectifs climatiques.
- **OFI AM participe à l'initiative « Climate Action 100+ »**, lancée en décembre 2017 lors du « One Planet Summit ». L'initiative « Climate Action 100+ » est mondiale et est coordonnée par les PRI, l'IIGCC, l'AIGCC (Asia Investor Group on Climate

Change) et le CERES. Elle rassemble plus de 289 investisseurs représentant (en juillet 2018) un total de 30 000 Mds\$ d'actifs sous gestion, est une démarche quinquennale visant à encourager les entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre (GES) à :

- réduire leurs émissions en vue d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris
- améliorer leur gouvernance sur le changement climatique
- renforcer leur communication financière liée au climat.

Notre participation à cette action prend la forme d'une collaboration à l'engagement initiée avec une entreprise française du secteur pétrolier.

FORMATION

La Direction Générale d'OFI AM a décidé pour 2019 de renforcer le programme de formation en interne sur la question des risques climatiques et de l'étendre à l'ensemble des salariés du Groupe. Dans cette optique, le dispositif prévoit de :

- Assurer une **formation continue** au sein de la Direction Générale afin qu'elle soit en mesure de piloter la gestion du risque climatique dans le cadre de la stratégie globale de l'entreprise.
- **Sensibiliser les gérants de portefeuilles** à la TCFD et renforcer leurs connaissances des risques climatiques et opportunités liées à la transition.
- **Former les équipes commerciales** afin qu'elles puissent appréhender les différents enjeux auxquels répondent les solutions d'investissement proposées par OFI AM.
- **Affiner la stratégie climat** dans le cadre de notre stratégie en matière de finance responsable.

Ces formations collectives et individuelles ont été effectuées conjointement par la Direction des risques et une équipe pluridisciplinaire dont l'équipe d'analyse ESG.



7

CONCLUSION

La démarche d'OFI Asset Management présentée dans ce rapport est articulée autour des recommandations de la TCFD et vise à présenter la méthodologie mise en place et indicateurs utiles pour appréhender et suivre les risques climatiques.

Car, au-delà des contraintes réglementaires, au-delà des principes et des valeurs, il est essentiel pour tout investisseur d'appréhender le risque quant à l'impact financier lié au changement climatique, mais aussi les opportunités que recèlent la transition énergétique et le passage à une économie moins carbonée.

Notre démarche se veut à la fois :

AMBITIEUSE

Notre ambition est d'approfondir notre connaissance des risques climatiques afin d'améliorer la pertinence de nos politiques d'investissement et la qualité de nos rapports de gestion.

La mise en place d'une gouvernance spécifique impliquant l'ensemble des niveaux de la société et la définition d'une stratégie combinant plusieurs modes d'action répondent à ces objectifs. La publication de ce rapport apporte une première réponse aux attentes des investisseurs en matière de risque climatique. Comme chaque année, le Comité Gouvernement d'entreprise a actualisé ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise » relatives aux Assemblées Générales et aux Conseils d'Administration.

PRAGMATIQUE

La multiplicité des méthodologies, la fiabilité des données disponibles et notre expérience en matière de recherche ESG nous conduisent à rester humble et pragmatique.

Nous combinons différentes approches et méthodologies et poursuivons une démarche expérimentale afin de sélectionner les informations les plus robustes et d'identifier les approches et indicateurs les plus pertinents. Dans cet univers nouveau et complexe, notre analyse porte sur le relatif et la dynamique plus que sur le niveau absolu. Et nous restons attentifs aux progrès en matière d'information, de données et de méthodes.

TRANSPARENTE

La transparence est un devoir et une nécessité.

Nous partageons dans ce document les méthodologies utilisées, les sources des données et les résultats obtenus afin de permettre à chaque investisseur d'évaluer le positionnement d'OFI Asset Management. Nous exposons les limites et les contraintes liés aux différents résultats et méthodologies.

ENGAGÉE

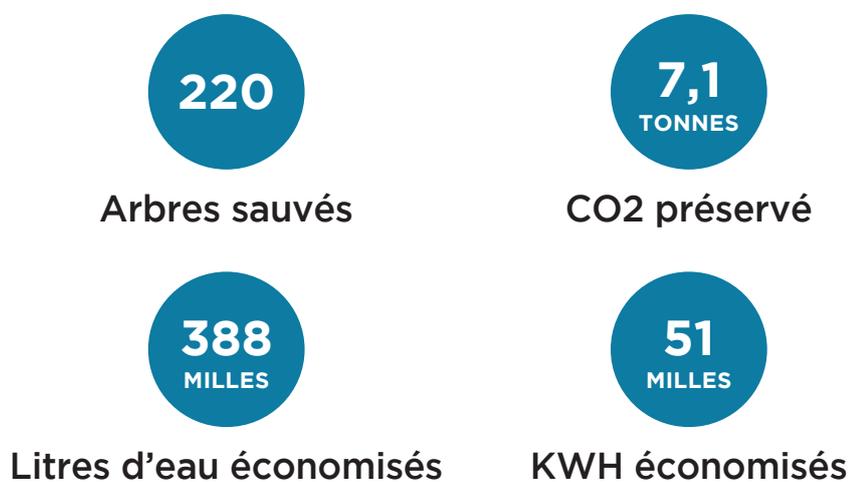
Notre engagement en faveur d'une finance responsable vise à inciter les émetteurs à adopter les bonnes pratiques, à sélectionner des entreprises qui s'inscrivent dans une démarche de progrès, à améliorer continuellement la pertinence de nos analyses et l'appréhension des risques ainsi que partager nos connaissances et nos outils de mesure avec nos clients afin qu'ils puissent eux aussi s'inscrire dans une démarche responsable et en ligne avec les objectifs fixés par l'accord de Paris.

NOTRE IMPACT

EN 2019



SUR L'ENVIRONNEMENT⁽¹⁾ :



CONTRIBUTION SOLIDAIRE⁽²⁾ :



⁽¹⁾ Données calculées à titre indicatif, selon les ratios usuels de l'ADEME, sans engagement contractuel.

⁽²⁾ Selon nos barèmes internes, une tonne de déchets génère 20 heures de travail en moyenne.

Suivez-nous !



Retrouvez les publications sur notre site www.ofi-am.fr

LES SOCIÉTÉS DU GROUPE OFI



LES PARTICIPATIONS



Les chiffres des performances citées ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

Ce document à caractère d'information est destiné à des clients professionnels et non professionnels au sens de la Directive MIF.

Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite d'OFI Asset Management. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par OFI Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables. Les liens vers des sites web gérés par des tiers, présents dans ce document ne sont placés qu'à titre d'information. OFI Asset Management ne garantit aucunement le contenu, la qualité ou l'exhaustivité de tels sites web

et ne peut par conséquent en être tenue pour responsable. La présence d'un lien vers le site web d'un tiers ne signifie pas qu'OFI Asset Management a conclu des accords de collaboration avec ce tiers ou qu'OFI Asset Management approuve les informations publiées sur de tels sites web. Les perspectives mentionnées sont susceptibles d'évolution et ne constituent pas un engagement ou une garantie. OFI Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. OFI Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers.

Photos : Shutterstock.com / OFI AM. Achevé de rédiger le 31/01/2020
OFI AM : 22 rue Vernier 75017 Paris • + 33 (0)1 40 68 17 17 • contact@ofi-am.fr

OFI ASSET MANAGEMENT • Société de gestion de portefeuille • RCS Paris 384 940 342 • Agrément N° GP 92-12
S.A. à Conseil d'Administration au capital de 42 000 000 euros • APE 6630Z • FR 51384940342



65°

Investir **responsable**,
c'est donner **du sens à ses placements.**



PARTENAIRE
DE VOS INVESTISSEMENTS